

■ **Paul Petter**, à Faoug, CH-550-0051706-1, atelier d'installations de chauffage et sanitaires, ferblanterie, couverture et serrurerie (FOSC du 15.12.1987, p. 4687). Par décision du 27 septembre 2004, le Président du Tribunal de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois a prononcé la faillite de la succession répudiée du titulaire. La procédure de faillite, suspendue faute d'actif, a été clôturée le 22 novembre 2004. La raison est radiée d'office, conformément à l'art. 66, 1er al. ORC.

Journal no 12338 du 29.11.2004  
(02572484 / CH-550.0.051.706-1)